

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Vesseaux - Travaux d'aménagement de la déviation à sens unique du hameau des Béraudoux : Calade des Béraudoux.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vesseaux relatif aux travaux d'aménagement de la déviation à sens unique du hameau des Béraudoux : Calade des Béraudoux ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 29 avril 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 11 juin 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux d'aménagement de la déviation à sens unique du hameau des Béraudoux : Calade des Béraudoux.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 205 629 € soit 47,40 % du montant HT du projet estimé à 433 889 €, le reste est autofinancé par la commune.

205 629 € sont à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318€ et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vesseaux de 205 629 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent soldé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours de 205 629 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Vesseaux pour financer les travaux d'aménagement de la déviation à sens unique du hameau des Béraudoux : Calade des Béraudoux ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 et que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vesseaux, initialement de 205 629 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEC24062025-14-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025